



PERMIS UNIQUE
AVIS
RECOURS – DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON

Le Collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision d'octroi d'un permis unique à BIOFEXHE SRL

pour un établissement sis à 4350 REMICOURT, Route des Blés

et ayant pour objet la construction d'une unité de cogénération biogaz au départ de coproduits de maïs ainsi que la construction des abords et d'éléments connexes - exploitation des installations

a fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est accordé.

Toute personne intéressée peut consulter la décision ou le document qui en tient lieu à l'Administration communale, rue Nouvelle Percée 5 à 4350 REMICOURT, du 25/11/2021 au 15/12/2021 chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h30 ainsi que le 06/12/2021 jusqu'à 20h00.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h00, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous, au plus tard 24h à l'avance, auprès de Madame Élodie COLLIN - service environnement : 019/54.93.23 ou elodie.collin@remicourt.be.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,

(s) Christian VANDERBEMDEN



Le Bourgmestre,

(s) Thierry MISSAIRE